

le transfert de la base d'Air Canada de Winnipeg à la Northwest Industries Ltd. Quelles mesures le gouvernement prend-il pour que les employés touchés par cette mesure ne soient pas mis à pied ou soient forcés d'accepter du travail à des salaires inférieurs?

L'hon. Paul Hellyer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami le sait, on a fait l'impossible pour mettre au point des arrangements universellement équitables, qui n'auront pas pour effet le congédiement des travailleurs actifs et qui, espérons-le, créeront à la longue du moins, de nouveaux emplois dans les professions de base qui serviront d'assises à l'industrie aéronautique de l'avenir en voie d'expansion. Si mon ami voulait des détails sur les négociations, je pourrais les demander. Il me manquent actuellement. Mais tout a été mis en œuvre pour tâcher de régler équitablement la situation, surtout celle des hommes, en leur donnant notamment le choix: rester à Air Canada et exercer leurs droits au terme du présent accord, ou entrer au service de la nouvelle compagnie.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le ministre a donné naguère l'assurance qu'il n'y aurait ni perte de travail, ni perte de salaires, aurait-il l'obligeance de nous fournir le plus tôt possible les détails dont il a parlé?

L'hon. M. Hellyer: Je ferai mon possible monsieur l'Orateur. Il faudra peut-être attendre quelques jours. Si je comprends bien, il y a eu certains accrocs dans les négociations. Mais dès que l'occasion se présentera, je m'exécuterai volontiers.

M. Ed Schreyer (Selkirk): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'au moment de l'enquête Thompson sur l'avenir de la base d'Air Canada à Winnipeg, les représentants officiels d'Air Canada ont témoigné que la base de réparation située à Dorval était sous-employée; étant donné aussi qu'un ordre récent de dépôt de document montre que plus de 20 millions de dollars ont été affectés à l'expansion de cette base dite sous-employée, le ministre des Transports nous dirait-il s'il est d'accord avec les représentants d'Air Canada...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député expose un argument. C'est là un débat et non une question.

L'INDUSTRIE

LA DEVCO—LA RETRAITE OBLIGATOIRE DES MINEURS

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, hier le

député de Northumberland-Durham (M. Honey), en réponse à une question du député d'York-Sud (M. Lewis), s'est engagé à répondre aujourd'hui à une question au sujet de la retraite anticipée des mineurs de la Devco. Je me demande s'il peut maintenant donner cette réponse.

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, le député d'York-Sud a demandé, hier, si la compagnie Devco avait amendé ses règlements en vue de régulariser le congé préalable à la retraite et si ces règlements avaient été adoptés par le Conseil du Trésor.

Évidemment, la Devco a approuvé les règlements concernant ce congé, et le Conseil du Trésor va les approuver demain, je crois.

[Traduction]

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question au ministre, car mon écouteur semble être défectueux et je ne saisis pas trop bien la traduction. Le ministre peut-il dire précisément quand le Conseil du Trésor donnera l'approbation requise en vertu de l'article 18 du régime de retraite anticipée?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre vient de répondre à cette question.

[Plus tard]

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Étant donné que le Conseil du Trésor doit approuver demain cette mesure, serait-il possible de donner aux mineurs le mois de préavis réclamé, puisque le régime n'aura pas force de loi sans son approbation par le Conseil du Trésor?

[Français]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, comme ce programme de congé préalable a été approuvé par le cabinet, même si le Conseil du Trésor décidait demain de ne pas l'approuver, il ne serait pas encore trop tard pour annuler les avis qui ont été envoyés aux employés.

[Traduction]

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer le Règlement. Puis-je signaler que le ministre paraissait content que je ne comprenne pas ses paroles, mais il se trouve que mon matériel de traduction ne fonctionne pas.

Une voix: Essayez d'apprendre le français.

M. MacInnis: Je n'en ai pas l'intention. Je n'ai pas compris le ministre car, comme je